



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale des Alpes de Haute-Provence
DIRECCTE de Provence Alpes Côte d'Azur

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Alpes de Haute-Provence

Le Responsable de l'Unité Départementale des Alpes de Haute-Provence de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2017 portant nomination de Monsieur Alain NAVARIN, en qualité de responsable de l'unité départementale des Alpes de Haute-Provence de la DIRECCTE de Provence Alpes Côte d'Azur à compter du 01 mai 2017

Vu la décision du directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 06 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Didier LONG
Suppléant : Denis VOGADE
- Au titre de la CPME :
Titulaire : Carole NOUVION
Suppléant : Christiane CHEVALLIER
- Au titre de l'U2P : désignation en cours
Titulaire :
Suppléant :

- Au titre de la FNSEA :
Titulaire : Thierry CLOS
Suppléant : Mickaël SABINEN
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Antoine DUFOUR
Suppléant :
- Au titre de la CGT :
Titulaire : Philippe ANTOINE
Suppléant : Julien DI FURIA
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Géraldine FEROUILLET
Suppléant : Gilles MERCIER
- Au titre de FO :
Titulaire : Stéphane GAVELLE
Suppléant : Agnès CAMPANELLA
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Jean Claude LHERMITTE
Suppléant : Alain PICOZZI
- Au titre de la CFTC : désignation en cours
Titulaire :
Suppléant :
- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Christian HENOCQ
Suppléant : Christian ARNAUD

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale des Alpes de Haute-Provence de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence Alpes Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Alpes de Haute-Provence.

Fait à DIGNE-LES-BAINS le 25
mai 2018

Le Responsable de l'Unité Départementale
des Alpes de Haute-Provence
de la DIRECCTE PACA



Alain NAVARIN

Voie de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille, 24 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE
La décision contestée doit être jointe au recours.*